

Réunion du 28 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 82

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (suppléant de M. Gilles MARDELLE), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Michel LAURIO, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Laurent COUBLUCQ, Jacques CLAVÉ, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Anita BEUSTE (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Marie DE MORO (pouvoir à Mme Joëlle BAYLE-LASSERRE), Marc DESPLAT (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Marc PEREZ, Pierre LAFARGUE, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 25 : VOTE DU LANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE A ORTHEZ SOUS FORME D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Rapporteur : M. Francis LARROQUE

Exposé des motifs

Suite à la fusion de 2014, les équipes techniques implantées sur le site du Pesqué sont passées de 10 à 57 agents. Malgré les aménagements intérieurs réalisés tant dans les vestiaires que

pour le stationnement des véhicules, la situation actuelle n'est pas satisfaisante :

- La parcelle est une impasse entourée de maisons d'habitations et dont les espaces extérieurs sont partagés avec 6 locataires de l'Hôtel d'entreprises du Pesqué situé en face ⇒ les surfaces de stockage extérieur de matériels sont très limitées et la gêne importante vis-à-vis des riverains lors de manœuvres ou de chargement / déchargement ;
- Compte-tenu du nombre de véhicules / engins dédiés aux équipes d'Orthez et de la hauteur sous charpente limitée, ce bâtiment de 2 500 m² n'offre aucun espace de manœuvre ⇒ tout ou partie des véhicules sortent du site en marche arrière, générant ainsi un fort risque d'accident ;
- Les vestiaires, divisés en 5 locaux distincts, sont trop exigus et non adaptés ⇒ les agrandir diminuerait d'autant la surface dédiée aux véhicules.

Maintenir un centre technique intercommunal sur le long terme à cet endroit ne serait pas judicieux car :

- D'une part, malgré des arbitrages sur la réduction des besoins évoqués par chaque service, il paraît compliqué de faire entrer un programme de 7 300 m² dans un espace disponible de 4 470 m² (correspondant à la somme des surfaces du bâtiment existant + les espaces extérieurs + les parkings actuellement utilisés par les agents) ;
- D'autre part, une opération de désamiantage / démolition / reconstruction coûterait relativement chère et impliquerait de trouver une zone disponible pour déménager les équipes et leurs matériels dans des bâtiments modulaires le temps des travaux.

Pour assurer la sécurité ainsi que des conditions de travail optimales à ses agents, il est proposé d'envisager la construction d'un nouveau centre technique intercommunal à Orthez.

En bureau le 31 mai dernier, les élus valident le site envisagé, à savoir la parcelle BS 35 de 8 290 m² située à proximité du rond-point du Portugal sur la RD9 dans la commune d'Orthez.

Une délibération distincte a traité de l'acquisition de la parcelle.

Au stade du programme, le montant de l'opération (acquisition foncière comprise) est estimé à 1 900 000 € TTC.

Il est proposé de gérer cette dépense sous forme d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP / CP). Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 et 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une autorisation de programme pour les 1 900 000 € TTC concernés.

Des dossiers de demande de subvention seront déposés auprès de tout tiers susceptible d'apporter une contribution financière au projet.

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 80 voix pour et 2 abstentions,

- **décide** le lancement de cette opération,
- **autorise** son Président et ses Vice-présidents à signer tous documents nécessaires pour mener cette opération à bien (commandes, marchés, dossier de permis de construire, etc.),
- **autorise** son Président et ses Vice-présidents à déposer les dossiers de demande de subventions auxquelles la collectivité pourrait prétendre,

- **décide de voter** le montant de l'autorisation de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :
 - montant global de l'**AP : 1 900 000 € TTC**,
 - **CP 2021 : 1 389 882 € TTC**,
 - **CP 2022 : 510 118 € TTC** (+ restes à réaliser 2021),
 - les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement,
 - les dépenses seront financées par l'autofinancement, l'emprunt et d'éventuelles subventions.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

